

COMMUNE DE PLOUGOULM

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

**Service de transport scolaire
Desserte des établissements scolaires primaires de Plougoulm**

Années scolaires 2015-2016 et 2016-2017

Mode de consultation : procédure adaptée

passée en application des articles 26-II-2, 28 et 77 du Code des Marchés Publics

(Marché à bon de commande, sans minimum et avec un maximum de 60 000 € HT)

Date et Heure limites de remise des offres

Le mardi 16 juin 2015 à 16h

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1. – Acheteur.....	3
2. - Objet de la consultation et forme du marché.....	3
2.1. - Objet du marché et durée maximale.....	3
2.2. - Procédure de passation.....	3
2.3. - Forme du marché.....	3
3. - Dispositions générales.....	3
3.1 - Modalités de financement et de paiement.....	3
3.2. - Forme juridique de l'attributaire.....	3
3.3. - Délai de validité des propositions.....	4
3.4. - Variantes et options.....	4
4. - Dossier de consultation.....	4
4.1. - Contenu du dossier de consultation.....	4
4.2. - Modification de détail au dossier de consultation.....	4
4.3. – Reconnaissance des circuits	
5. - Présentation des propositions.....	4
5.1. - Documents à produire.....	4
5.2. - Langue de rédaction des propositions.....	6
5.3. - Unité monétaire.....	6
5.4 -Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	6
5.5. –Négociation.....	6
6. - Jugement des propositions.....	6
7. - Renseignements complémentaires	7
7.1. – Renseignements.....	7
7.2. - Recours et Instance.....	7

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :

(Dénommé Organisateur Local)

Organisateur Local : Commune de Plougoulm représentée par son maire Patrick GUEN

Adresse : 156, rue de la mairie, 29250 Plougoulm

Téléphone : 02.98.29.90.76

Courriel : mairiedeplougoulm@gmail.com

Article 2 - Objet de la consultation et forme du marché

2-1-Objet du marché et durée maximale

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Services réguliers publics routiers de transport non urbains de personnes créés pour assurer à titre principal la desserte des établissements scolaires primaires de Plougoulm comme défini dans le détail estimatif joint.

Type de service : 2 - Services de transports terrestres, y compris les services de véhicules blindés et les services de courrier

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Objet principal : 60112000-6 : Services de transport routier public

Objet secondaire : 60113000-8 : Services spécialisés de transport routier de passagers

Les prestations seront exécutées à partir du 1^{er} septembre 2015 (ou le jour de la rentrée scolaire 2015/2016, si cette date était différente).

Le marché est passé pour une durée de 1 an, reconductible de manière tacite une fois, pour une nouvelle période de 1 an, soit une durée maximale de 2 ans.

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application des articles 26-II-2 et 28 du Code des Marchés Publics.

2-3-Forme du marché

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, la consultation donnera lieu à un marché à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 60 000 € HT pour la durée maximale de 2 ans.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement (dans un délai maxi de 30 jours), effectué par le pouvoir adjudicateur.

3-2-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution d'un marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article 51-II du Code des marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupement, conformément à l'article 51-VI.1 du code des marchés publics.

3-3-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-4-Variantes et options

3-4-1-Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3-4-2-Options

Il n'est pas prévu d'option.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent Règlement de la Consultation (RC),
- l'Acte d'Engagement (AE),
- le Bordereau des Prix Unitaires et l'engagement des kilomètres à vide (BPU et Kms vide).
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes
- le détail estimatif, non contractuel
- le circuit à titre indicatif

4-2-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

4-3-Reconnaissance des circuits

Les candidats pourront procéder à des repérages de points d'arrêts avec l'assistance éventuelle de l'acheteur. A défaut d'avoir procédé à cette reconnaissance, les candidats sont réputés les connaître.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- Une **lettre de candidature (formulaire DC1)** comprenant
 - Une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner
 - Une déclaration sur l'honneur attestant que les salariés sont employés régulièrement au regard du Code du travail
- Une **déclaration du candidat** permettant d'apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (**formulaire DC2**) comprenant, entre autres :
 - Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
 - Le chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles
 - Une présentation des moyens humains et techniques de la société
 - Les références pour des marchés similaires
- Le pouvoir de la personne habilitée à engager la société
- Le justificatif de la capacité à exercer l'activité de transporteur routier de personnes (copie de la licence communautaire ou de la licence de transports intérieurs) en application de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI)
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou Kbis)
- Un relevé d'identité bancaire ou postale

Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles sur le site du MINEFE :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>.

En cas de co-traitance, il est nécessaire de transmettre les mêmes pièces pour tous les cotraitants.

En cas de sous-traitance, la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4 disponible sur le même site que ci-dessus) ainsi que la déclaration du sous-traitant (formulaire DC2) doivent être jointes.

Conformément à l'article 46 - III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code. Il s'agit du formulaire NOTI2 relatif à l'Etat annuel des certificats reçus (certificats fiscaux et sociaux).

Le formulaire NOTI2 est disponible sur le site du MINEFE :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-notification>.

Contenu de l'offre

Les documents constituant l'offre sont :

- L'Acte d'engagement dûment complété, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise ou les représentants des entreprises conjointes.
- Le Bordereau des prix unitaires et l'engagement des kilomètres à vide dûment daté et signé.

- Le détail estimatif dûment complété. Ce document estimatif n'est pas contractuel.

- Un mémoire technique décrivant l'entreprise, ses moyens techniques et humains en précisant notamment les caractéristiques du (des) véhicule(s) qui sera (seront) mis à disposition pour la commande. Ces éléments peuvent être indiqués sur le formulaire DC2 au point E.

5-2-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-3-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis

Remise des plis sur support papier :

La date et l'heure limite de dépôt des plis est fixée au

Mardi 16 Juin 2015 à 16h

Les plis sont transmis en recommandé avec accusé de réception postal ou par porteur contre récépissé, sous enveloppe cachetée (candidature et offre dans une seule et même enveloppe), à l'adresse ci-après :

Mairie
156, rue de la mairie
29250 Plougoum

5-5-Négociation

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que l'acheteur attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres.

Il pourra être procédé, au cours de consultation, à une négociation orale ou écrite avec le ou les candidats.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

Critères de sélection des candidatures :

- Capacités techniques et financières
- Références

Critères de jugement des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des 2 critères pondérés suivants :

- Le prix (85%)

- La valeur Technique (15%)

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le détail quantitatif estimatif seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Article 7 - Renseignements complémentaires

7-1-Renseignements

Pour tout renseignement administratif ou technique, le candidat peut s'adresser auprès de l'acheteur :

Mairie
Adresse : 156, rue de la mairie, 29250 Plougoulm
Tel : 02 98 29 90 76.....

7-2-Recours et instance

Des renseignements sur les voies de recours peuvent être demandés au service de la commande publique.

Le tribunal administratif compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes

3 Contour de la Motte
CS44416
35044 Rennes Cedex
Téléphone : 02 23 21 28 28